

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Sylvain St-Hilaire (membre no 45050) dans le domaine des charpentes et fondations.

L'ingénieur St-Hilaire dont le domicile professionnel est situé à Saint-Adolphe-d'Howard, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 12 mars 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

